

Rapport de mission

Avril

2023

2024

Mai



1 Ecominéro, une société à mission

Ecominéro s'est constitué, dès sa création, en société à mission dotée d'une raison d'être et d'objectifs statutaires en découlant.

Lors des travaux préparatoires à la création de la société Ecominéro, les premiers actionnaires ont souhaité qu'elle soit une société à mission. La volonté, très forte, d'adopter ce statut a très vite semblée « naturelle » et a été partagée par l'ensemble des actionnaires et fondateurs.

➤ **La notion de « société à mission » est une qualité reconnue aux sociétés garantissant le respect d'engagements sociaux et environnementaux. Elle se donne pour objectif de contribuer positivement à la société et à l'environnement, via la réalisation d'objectifs qu'elle se fixe.**

Découvrir le premier rapport de mission publié en juin 2023.

Ce premier rapport présente les objectifs initiaux, la méthodologie employée pour gagner en robustesse dans la formulation de nos engagements, et les premières actions réalisées en 2023.

d'infos



“ La qualité de société à mission traduit la volonté des actionnaires d'Ecominéro d'adopter une attitude proactive et volontariste afin d'accompagner le développement de l'économie circulaire des acteurs de la filière construction pour bâtir responsable et durable. ”



Être une société à mission nous engage formellement à déployer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Dans un contexte de nécessaire accélération des transitions pour bâtir durable, il est essentiel de favoriser le développement de l'économie circulaire et de contribuer à la préservation des ressources naturelles. La spécificité d'Ecominéro est de se concentrer sur son domaine d'expertise, à savoir la gestion des déchets inertes du

bâtiment. C'est grâce à un réseau industriel et un maillage territorial uniques en France qu'Ecominéro offre les solutions d'économie circulaire les plus matures au service des entreprises et artisans du bâtiment.

➤ **Michel André,**
Président d'Ecominéro,
Directeur Général CEMEX Matériaux Europe de l'Ouest et Président CEMEX France



Retour sur la première année de la REP Bâtiment

Créé dans le but de répondre aux défis environnementaux, Ecominéro s'engage à transformer les déchets du bâtiment en nouvelles ressources. Notre objectif : assurer une gestion efficace et durable des matériaux de construction.

L'année 2023 d'Ecominéro en quelques chiffres

2023 marque l'année du lancement de la REP Bâtiment pour toute la filière et pour Ecominéro, en charge du déploiement opérationnel de cette obligation. Retour sur les informations clés de cette première année.

Instaurée par la loi AGEC, la REP PMCB* vise à **assurer une gestion efficace des déchets de construction** d'ici 2028, avec pour objectifs principaux d'atteindre un taux de recyclage ou de valorisation de 90 % et de réemployer 5 % des déchets, contre respectivement 76 % et 1 % à date.

Un an après le démarrage opérationnel de la REP PMCB, Ecominéro compte plus de 2700 adhérents pour les PMCB de catégorie 1 (matériaux minéraux) et plus de 3200 points de collecte des déchets inertes issus de ces produits en fin de vie.



Le plus Ecominéro

Pour la mise en œuvre des points de collecte ou la mise en œuvre des points de maillage sur le territoire, Ecominéro a organisé plus d'une quarantaine de réunions de concertation locale.

L'éco-organisme représente ainsi près de 90 % des volumes des produits et matériaux inertes pour la construction des bâtiments mis sur le marché en France et a recyclé et valorisé près de 5 millions de tonnes de déchets inertes

(2,4 millions sur les 8 derniers mois de 2023 et 2,5 millions sur les 4 premiers mois de 2024). Ces 5 millions de tonnes proviennent de plus de 25000 chantiers répartis sur l'ensemble du territoire.

La feuille de route d'Ecominéro pour 2024

Après un bilan prometteur à l'issue de cette première année de la REP Bâtiment, Ecominéro fixe le cap pour 2024. Des objectifs visant à soutenir la dynamique de déploiement de la REP au sein des territoires.

Un des défis de cette année 2024 est de **poursuivre le développement du réseau de points de reprise Ecominéro**. L'objectif est, à terme, que le détenteur de déchets dispose d'un point de reprise à 10 km de son chantier en zone urbaine (soit 80 % du territoire) et 20 km en zone non urbaine. Pour l'atteindre, l'éco-organisme s'appuie sur ses Responsables Régionaux Ecominéro afin de poursuivre sa dynamique de contractualisation avec les opérateurs de déchets en vue d'atteindre 5500 points de reprise à la fin de l'année, dont 3500 déchetteries publiques.

Le développement de ce maillage doit permettre d'atteindre notamment l'objectif de collecter 8,9 millions de tonnes de déchets inertes fin 2024. En parallèle, Ecominéro déploie son plan d'actions visant à **développer le réemploi et la réutilisation des produits et matériaux de construction** en accompagnant l'ensemble de la chaîne de valeur. Après avoir présenté son plan d'actions en faveur du réemploi à l'automne 2023, Ecominéro a lancé, dès février 2024, 4 appels à projets pour soutenir techniquement et financièrement les actions de réemploi et de réutilisation des produits et matériaux du bâtiment. Environ 90 chantiers et acteurs du réemploi seront accompagnés en 2024.

90
chantiers expérimentaux
et acteurs du réemploi
financés

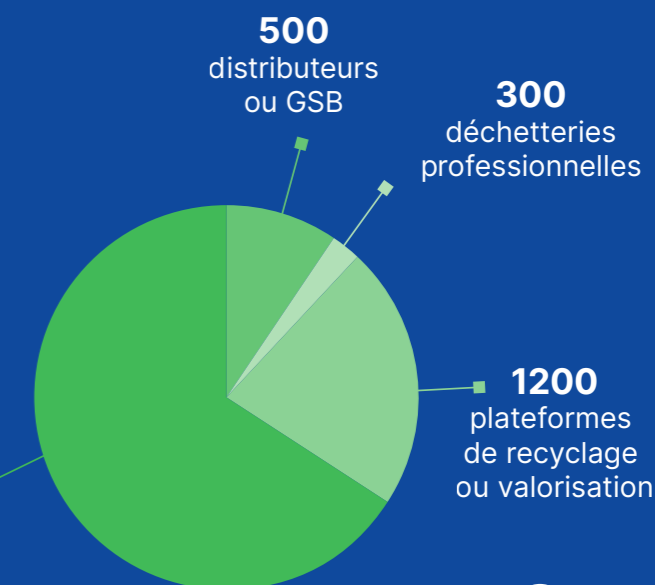


8,9
millions
de tonnes de déchets inertes
soutenues financièrement



5500
points de collectes

3 500
Déchetteries
publiques





écominéro
Recyclons pour
bâtir durable

L'année de la reformulation

Cette année a marqué une étape cruciale pour Ecominéro en tant que société à mission : nous avons reformulé notre raison d'être. Cette reformulation nous permet de renforcer notre engagement envers la durabilité et l'innovation dans la filière minérale.

L'année de la reformulation

Janvier 2023

- › Démarrage opérationnel de la filière REP PMCB
- › Lancement des travaux « revue critique » de la raison d'être d'Ecominéro



Juin 2023

- › Publication du 1^{er} rapport de mission



Mars 2023

- › Accord du conseil d'administration pour travailler à une reformulation de la raison d'être

Septembre 2023

- › Assemblée générale extraordinaire pour valider la reformulation de la raison d'être, des objectifs statutaires et séminaire interne « société à mission » avec l'ensemble des collaborateurs



Juin 2023

- › Séminaire de reformulation de la raison d'être avec des administrateurs



Mars 2024

- › Validation par le conseil d'administration des personnalités pressenties pour intégrer le comité de mission



Décembre 2023

- › Travaux pour établir le portrait-robot des personnalités du comité de mission



Juin 2024

- › Le rapport de mission est soumis à l'assemblée générale d'Ecominéro



Octobre 2024

- › Première réunion du comité de mission (à programmer)



Incarnar la durabilité et la circularité par notre raison d'être

Ecominéro, une société à mission « native »

Ecominéro s'est constitué, dès sa création, en **société à mission dotée d'une raison d'être et d'objectifs statutaires**.

L'adoption du statut de société à mission est volontaire et exigeante. Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité. Pour les premiers actionnaires et fondateurs d'Ecominéro, la volonté, très forte, d'adopter le statut d'entreprise à mission a très vite été « naturelle » et partagée par tous.

Fort de cet engagement initial, porteur de sens, Ecominéro a souhaité procéder en 2023 à une revue critique de ses objectifs, challenger et consolider le travail effectué par un regard extérieur. L'objectif de cette revue critique était principalement de tester la robustesse et la pertinence des formulations retenues lors du dépôt des statuts.

En résumé, les travaux menés ont questionné le fait qu'Ecominéro pourrait davantage prendre sa part à la construction de nouveaux imaginaires entourant la filière, plus frugaux et circulaires.

“

Ecominéro est une société à mission « native », c'est-à-dire que les fondateurs de l'éco-organisme ont souhaité que la raison d'être et des objectifs associés soient inclus dans les statuts dès la création de la société. Grâce à ce travail de réflexion, après plusieurs mois d'existence, l'ambition d'Ecominéro est de donner plus de consistance et de substance à sa mission.

”

› **François Demeure Dit Latte,**
Directeur général d'Ecominéro



Une nouvelle raison d'être pour affirmer la singularité d'Ecominéro

Ecominéro croit à l'impact positif que peut apporter la filière de la construction pour préparer un monde plus durable et plus respectueux de l'environnement. Pour affirmer sa singularité, une reformulation de la raison d'être a été validée en Assemblée générale extraordinaire le 9 octobre 2023 :

“ *Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction, au cœur des territoires, révéler le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable.* ”

« Avec l'ensemble de l'écosystème de la construction... »

Ecominéro souhaite **UNIR** les acteurs de la filière construction dans une attitude proactive et volontariste afin d'accompagner le développement de l'économie circulaire.

... Au cœur des territoires...

Ecominéro impulse une dynamique collective pour **AGIR** avec et pour les acteurs des territoires et ainsi répondre aux objectifs ambitieux de la filière. C'est grâce à un réseau industriel et un maillage territorial uniques en France qu'Ecominéro offre les solutions d'économie circulaire les plus matures au service des entreprises et artisans du bâtiment.

... Révéler tout le potentiel de nos matériaux et œuvrer pour un cadre de vie plus durable »

Ecominéro est un acteur-clé de l'économie circulaire du secteur du bâtiment qui ambitionne de réduire les déchets du bâtiment, favoriser la réutilisation des matériaux de seconde vie et encourager l'utilisation de produits de construction éco-conçus. L'acte de **BÂTIR** doit s'adapter aux nécessaires transitions et Ecominéro accompagne les acteurs du bâtiment dans cette voie.

Des objectifs statutaires ambitieux et engageants



Ecominéro a également retravaillé les **objectifs statutaires associés à son statut de société à mission**.

“

La redéfinition de notre raison d'être renforce et clarifie notre statut d'entreprise à mission. De nos « nouveaux » objectifs statutaires découlent nos engagements. Ils nous donnent une feuille de route claire pour guider nos actions.

”

› **Adeline Guerlais**,
Directrice de la communication d'Ecominéro
et référente mission



Inciter à un meilleur usage des déchets inertes du bâtiment

Les engagements pour 2024

- › S'assurer que 80 % des déchets bétons collectés vont bien vers le recyclage
- › Signature de 5 conventions avec des maîtres d'ouvrage sur l'ensemble du territoire, y compris dans les DROM-COM, pour développer l'utilisation de matériaux recyclés
- › Identifier les zones blanches en vue de les réduire et d'offrir une solution de proximité à l'ensemble des artisans et entreprises du bâtiment pour se débarrasser de ses déchets



Travailler, avec l'ensemble des acteurs de la construction, à la recyclabilité des bâtiments et à la réduction des déchets produits

Les engagements pour 2024

- › Participer à définir les bonnes pratiques de conception des bâtiments
- › Créer un comité technique et scientifique pour piloter des travaux de recherche sur l'éco-conception des matériaux inertes
- › Piloter l'étude-action sur les conditions de prise en charge du transport de déchets depuis le chantier avec tous les acteurs



Concourir à une approche inclusive et solidaire de la filière REP, en accompagnant les entreprises et artisans, les élus et les citoyens

Les engagements pour 2024

- › Initier une démarche d'accompagnement des collectivités locales dans leurs politiques de prévention des dépôts sauvages
- › Développer des modules de formation à la gestion des déchets auprès des organismes de formation pour intégrer la REP PMCB dans les référentiels de formation
- › Déployer le plan d'actions réemploi en intégrant les acteurs de l'économie circulaire



Encourager les innovations en faveur d'un aménagement durable des territoires et au service de la qualité de vie

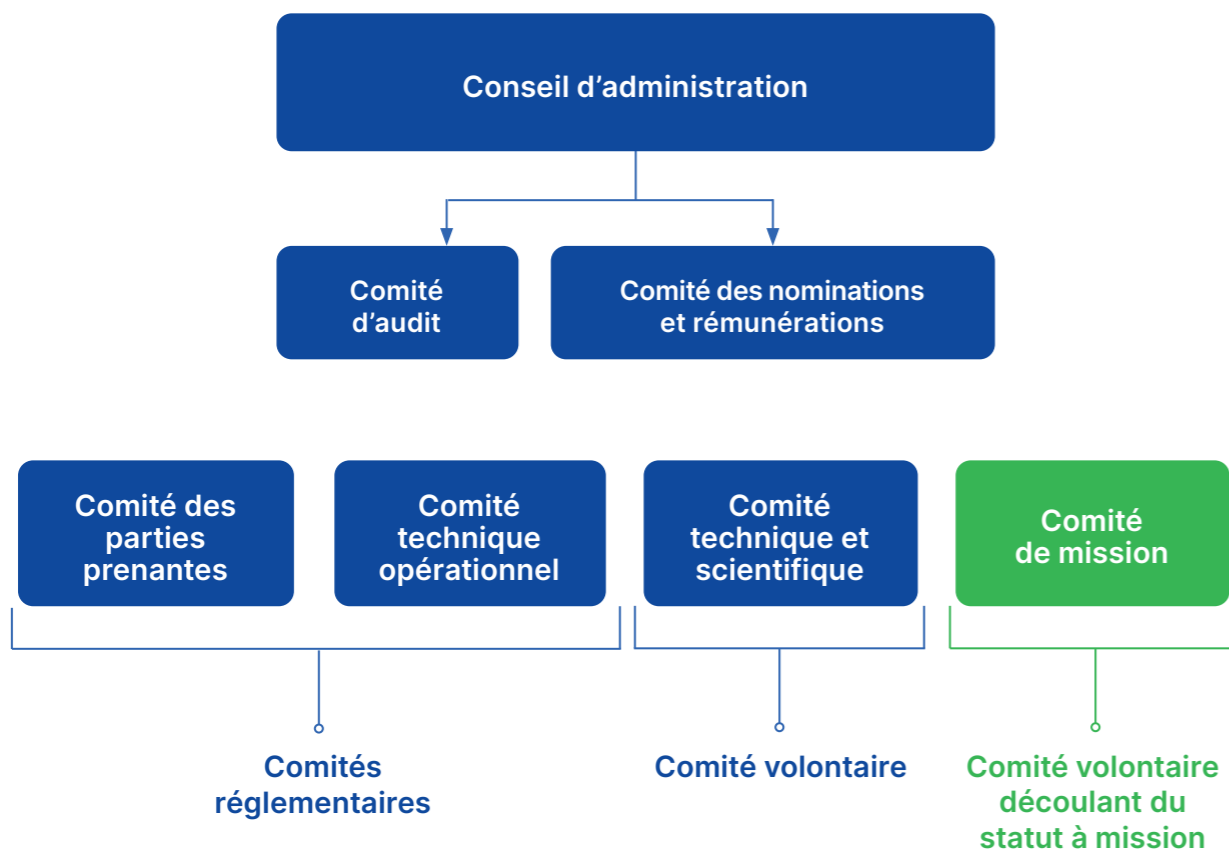
Les engagements pour 2024

- › Initier le lancement d'un appel à projet ou d'un concours pour soutenir les innovations « économie circulaire » en vue de la création de trophées en 2025
- › Elaborer un partenariat avec une université sur l'aménagement durable des villes

Le comité de mission, une nouvelle gouvernance pour l'entreprise

L'entreprise à mission s'accompagne de la mise en place d'un dispositif de gouvernance spécifique, le comité de mission (ou le référent de mission pour les entreprises de moins de 50 salariés), ainsi qu'une évaluation par un Organisme Tiers Indépendant.

Le comité de mission, distinct des organes existants et devant comporter au moins un salarié, est chargé exclusivement du suivi de la mission. Il présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission.



À savoir

En 2024, Ecominéro va constituer et installer son **comité de mission qui est chargé du suivi de l'exécution de la mission** de l'entreprise. L'éco-organisme va également sélectionner l'organisme tiers indépendant (OTI) qui sera chargé de l'auditer.



Ecominéro met en place et développe la filière de recyclage des déchets inertes issus du bâtiment pour concrétiser l'objectif de valoriser et recycler **90 % des déchets inertes** d'ici 2028.

Contactez-nous





contact@ecominero.fr



0 805 03 77 00

Service gratuit
+ prix appel

Suivez-nous

Nous suivre sur les réseaux sociaux  

www.ecominero.fr



SAS au capital de 850 000 €
16 bis boulevard Jean-Jaurès, 92110 CLICHY
911 870 251 R.C.S. Nanterre

www.ecominero.fr